

« L'État doit se mobiliser sur les algues vertes »

Si moins d'algues vertes ont été ramassées en 2020, en baie de Saint-Brieuc, la situation reste fragile. Les élus appellent l'État à agir, pour trouver de nouvelles techniques de collecte.

Repères

« On travaille, et on ne lâche pas le morceau » sur le problème des algues vertes, dans la baie. C'est, en substance, le message qu'ont voulu faire passer, mercredi, des élus de Saint-Brieuc Armor agglomération et de Lamballe Terre et Mer, réunis à Saint-Carreuc.

Moins d'algues collectées en 2020

Note de satisfaction pour les élus, le bilan de l'année 2020, alors que 2019 avait été une année catastrophique sur le front des algues vertes.

Quelques chiffres ont ainsi été avancés : alors que la moyenne annuelle d'algues collectées, entre 2010 et 2019, est de 6 100 tonnes sur l'ensemble de la baie, « seulement » 1 656 tonnes ont été ramassées, de juin à décembre 2020, sur le littoral de l'agglomération de Saint-Brieuc et 539 tonnes sur le littoral de l'agglomération de Lamballe.

Mais vigilance pour 2021...

Si 2020 n'a pas été une année noire, les regards se portent déjà sur l'été prochain. Cet hiver, les échouages d'algues vertes sont en effet importants, et certaines plages du fond de baie en sont déjà recouvertes. En cause notamment : une pluviométrie importante, l'absence de fortes tempêtes qui dispersent les algues au large.

La multiplication des algues s'explique en effet par différents facteurs : la morphologie de la baie, des eaux riches en azote et en phosphore, dont les algues vertes raffolent et les conditions météorologiques.

« Un hiver avec des tempêtes serait plutôt favorable pour notre littoral, mais on n'a bien sûr aucune maîtrise sur ces événements », rappelle Denis Hamayon, maire d'Yffiniac et vice-président de l'Agglomération, en charge du Grand cycle de l'eau.

« Des efforts faits, il en reste à faire »

S'ils n'ont pas le pouvoir de déclencher les tempêtes, les élus ont malgré tout des responsabilités pour freiner



En 2020, de juin à décembre, 2 195 tonnes d'algues vertes ont été ramassées, en baie de Saint-Brieuc.

PHOTO : OUEST-FRANCE

la prolifération des algues.

Et ils assurent que des actions ont été menées depuis dix ans : préservation des zones humides qui permettent de bloquer les polluants, des investissements dans les réseaux d'assainissement (même si cela ne représente que 5 % des azotes qui atterrissent en baie), ou encore une équipe qui rencontre les agriculteurs du secteur, « pour faire le point sur leur pratique ».

« Il faut bien avoir en tête qu'on ne pourra pas faire que du porc sur paille, que c'est un peu facile d'attaquer les agriculteurs. La plupart d'entre eux sont responsables, estime Jean-Luc Barbo, président de la commission locale de l'eau et vice-président à Lamballe Terre et Mer. En plus de la réponse environnementale, il faut une réponse économique et sociale. De 2010 à 2019, en baie

de Saint-Brieuc, il y a eu une baisse de 26,5 % de nitrates. Des efforts ont été faits, même s'il reste encore beaucoup à faire. »

Un appel lancé à l'État

Les élus ont aussi lancé un appel à l'État, sur la collecte des algues vertes. Depuis 2010, l'État finance 100 % du ramassage et du transport, ainsi que 50 % du traitement. Là-dessus, les agglomérations de Saint-Brieuc et de Lamballe n'ont rien à dire.

Mais elles souhaitent que l'État se mobilise pour imaginer de nouvelles techniques. À ce jour, ce sont des tracteurs qui ramassent les dépôts, sur les plages. Mais 90 % des algues vertes qui s'échouent, atterrissent dans des zones où la collecte n'est pas possible, comme les vasières.

« Dédommager le ramassage, ça ne suffit pas. Il faut mettre de

l'argent sur la partie innovation pour trouver des solutions, demande Mickaël Cosson, maire d'Hillion et vice-président à l'agglomération de Saint-Brieuc. En 2017, un premier groupe s'est réuni sur la question. Quatre ans plus tard, il n'y a toujours aucune proposition. Fermer une plage en juin, ce n'est jamais un plaisir. Si nous étions la Côte d'Azur et pas les Côtes-d'Armor, le problème serait peut-être réglé ! »

D'autant que le ramassage actuel est fragile : depuis 2009, un seul et même prestataire répond à l'appel d'offres qui est lancé. « On n'est pas à l'abri que cet appel soit un jour infructueux. L'État doit s'en rendre compte, et faire en sorte d'avancer sur des techniques plus innovantes. »

Brice DUPONT.